

# Le rendez-vous annuel des cumulards

- La publication des mandats est réglée par une loi.
- Cette obligation n'empêche pas de nombreux mandataires de cumuler avec excès.
- L'auteur du site Cumuleo.be veut favoriser la transparence.

## Une obligation strictement légale

**D**epuis 2005, tous les mandataires et hauts fonctionnaires sont priés de déposer chaque année la liste de ses mandats, fonctions ou professions rémunérés ou non ainsi qu'une déclaration de patrimoine auprès de la Cour des comptes. La déclaration de patrimoine est déposée sous pli fermé. Elle est, dès sa réception, mise en sécurité, sans être ouverte, dans un local sécurisé prévu à cet effet. La liste des mandats, par contre, est publiée chaque année le 14 août au Moniteur belge.

Si la publication de cette liste de mandats est abondamment commentée chaque année à cette époque, elle a surtout un rôle informatif et de transparence à l'égard du citoyen. Pour les mandataires qui seraient en défaut de dépôt de leur liste de mandat ou de patrimoine, des poursuites judiciaires sont prévues, même si manifestement, elles sont rarement effectives (voir ci-dessous).

### Trop pour un seul homme

*"La liste de mandats est une obligation annuelle, qu'il y ait ou non de modifications dans le portefeuille de mandats. Elle doit être déposée pour la dernière fois l'année qui suit celle au cours de laquelle a pris fin le dernier mandat (ou fonction) assujettissable. Une seule liste de mandats doit être introduite chaque année, à une période fixe débutant le 1<sup>er</sup> janvier et s'achevant le 31 mars", explique-t-on à la Cour des comptes.*

Lors de chaque publication, le doigt est évidemment pointé vers les champions du cumul de mandats.

Il existe, il est vrai, toute une série de spécialistes et certains atteignent des records époustouflants, comme ce mandataire flamand, Christian Dumolin, qui en 2004, cumulait 120 mandats. Et même si l'ensemble des mandats déclarés ne font pas tous l'objet d'une rémunération, on peut légitimement se demander si une personne qui occupe déjà 40 mandats est capable de tous les assumer. Les principaux intéressés, en général, gardent le silence ou trouvent un parade souvent légère et parfois de mauvaise foi.

**Certains atteignent des records époustouflants, comme ce mandataire flamand qui, en 2004, cumulait 120 mandats.**

Un bourgmestre est, en effet, très souvent administrateur dans une multitude d'organismes qui dépendent directement de sa commune. Si on peut comprendre la nécessité pour un bourgmestre de peser sur un nombre important de décisions paracommunales, certains mandats sont manifestement octroyés pour arrondir largement les fins de mois, même si tous s'en défendent.

La multiplicité des mandats pour un élu ou un haut fonctionnaire permet d'exercer une influence dans un réseau plus ou moins grand. Loin de nous l'idée de tirer sans

nuances sur l'ensemble des mandataires, nombre d'entre eux sont certainement exemplaires. Certains, par contre, malgré la répétition de l'exercice, continuent sans rougir à exercer de trop nombreux mandats.

Chaque année, le site Internet Cumuleo (voir ci-dessous) se fait fort de traiter l'ensemble de la déclaration de cumul des mandats.

**Stéphane Tassin**

# Cumuleo : 400 000 visites par an

**C'**est en 2009, que Christophe Van Gheluwe, un web designer bruxellois de 38 ans aujourd'hui, lance son site Internet cumuleo.be. "L'idée, c'était de faciliter l'accès à cette information qui intéresse le citoyen et qui n'est pourtant pas si facile à trouver", explique-t-il.

Chaque année, en effet, la nouvelle liste des mandats des mandataires et hauts fonctionnaires est disponible sur le site du Moniteur et sur celui de la Cour des comptes à partir du 14 août.

Si la consultation de cette liste est un peu fastidieuse, Cumuleo permet de chercher et de trouver le profil d'un mandataire de manière très facile, voire ludique. "Je voulais vraiment apporter de la transparence. La première ligne du projet de loi qui impose la publication des mandats précise que la démocratie commence par la transparence. Je trouve en effet qu'en Belgique la transparence n'est pas toujours assurée jusqu'au bout".

En général, lorsque la nouvelle liste de mandats sort, Christophe Van Gheluwe passe entre 30 et 35 heures sur son ordinateur afin d'encoder, de traiter et de rendre plus visibles les informations publiées : "Je travaille au finish".

Entre 300 000 et 400 000 visites sont enregistrées chaque année sur son site. Des chiffres qui permettent d'espérer qu'un certain nombre de personnes sont intéressées par cet aspect de la démocratie. "J'ai beaucoup de demandes pour créer une rubrique consacrée à la rémunération des mandataires. Je

vais essayer à l'automne de m'y atteler. Mais ce n'est pas simple de trouver les informations. Il y a beaucoup de réticences sur ce sujet".

## Le site ne plaît pas à tout le monde

Manifestement Cumuleo ne plaît pas à tout le monde : "J'ai eu des échos positifs de certains politiques mais on me dit aussi que d'autres n'aiment pas beaucoup la démarche. J'ai d'ailleurs déjà reçu des menaces.

Certains veulent m'attaquer en justice. Une personne contestait le nombre de mandats rémunérés qui étaient affichés sur le site. Je ne pouvais que le renvoyer vers la liste publiée au Moniteur".

Christophe Van Gheluwe a également reçu quelques courriers un peu agressifs. Certains diront qu'il l'a bien cherché : "En 2012, j'ai envoyé un courrier à tous les mandataires qui étaient en défaut de déclaration. J'ai reçu, surtout de la part de hauts fonctionnaires, des lettres plutôt gratinées. On me demandait de quoi je me mêlais".

Il est vrai que l'on peut s'interroger sur sa démarche proactive à l'égard des mandataires en défaut lorsqu'on sait que la Cour des comptes se charge également de les avertir. "Depuis 2004, plus de 2 000 mandataires n'ont pas envoyé leur déclaration de mandats et selon mes informations, moins d'une dizaine a été poursuivie devant un tribunal. Il m'est très difficile d'avoir des chiffres exacts. Les sanctions ne suivent pas", conclut-il.

S.Ta.

**"En 2012, j'ai envoyé un courrier à tous les mandataires qui étaient en défaut de déclaration."**

**CHRISTOPHE VAN GHELUWE**  
Cumuleo.be

## Les champions sont les députés provinciaux

**S**i on se penche sur la four-née 2014 de la déclaration des mandats, on peut constater que cette année, 484 mandataires différents n'ont pas respecté leurs obligations en matière de déclaration de mandats et de patrimoine. Un total de 336 n'ont, en effet, pas renvoyé leur déclaration de mandats et 432 déclarations de patrimoine sont également défaillantes. Au rayon des personnalités qui n'ont pas rempli leurs obligations, on retrouve le bourgmestre de Dinant, Richard Fournaux (MR), le député régional et échevin ixellois Bea Diallo (PS), l'échevin carolo Eric Goffart (CDH) ou encore l'ancien député wallon Bernard Wesphael (ex-Ecolo et MG) pour qui la situation est sans doute un peu plus compliquée du fait de son emprisonnement.

Contrairement à certains clichés qui ont la vie dure, c'est en Flandre que l'on retrouve le plus de mandataires

en défaut. Ils sont 328 contre 132 en Wallonie et 24 à Bruxelles. C'est dans le Brabant flamand qu'ils sont les plus nombreux (78) et en Brabant wallon qu'ils sont les moins nombreux (11 mandataires en défaut).

Le site Cumuleo.be a procédé au calcul de quelques autres statistiques intéressantes. On apprend que 56 436 mandats, fonctions et professions ont été exercés par les mandataires en 2013. Ce chiffre se répartit en 29 526 mandats rémunérés (52,3%), 26 827 mandats non rémunérés (47,5%) et 83 mandats dont la rémunération n'est pas précisée (0,2%). Ajoutons à cela que la liste de mandats reprend les mandats qui ont pris fin, aussi, durant l'année 2013. Certains mandats rémunérés n'ont donc pas été occupés en même temps.

## Les mandataires à la loupe

Si on se penche sur quelques personnalités de la vie politique belge, on constate au PS que Paul Magnette, ministre-Président wallon, occupait, en 2013, 19 mandats dont 6 rémunérés. Elio Di Rupo n'occupait, en 2013, que 2 mandats rémunérés, ceux de Premier ministre et de conseiller communal à Mons. Jean-Claude Marcourt occupait 3 mandats dont 2 rémunérés. Paul Furlan occupait 3 mandats dont 2 rémunérés. Rudy Demotte occupait 7 mandats dont 2 rémunérés. Lorsqu'il quittera ses fonctions ministérielles, Jean-Pascal Labille devrait retrouver ses 52 mandats dont 13 sont rémunérés. Enfin Laurette Onkelinx occupait en 2013, 2 mandats rémunérés.

Au CDH, Benoît Lutgen occupait, en 2013, 6 mandats dont 2 rémunérés. Maxime Prévot, vice-président

du gouvernement wallon, occupait, en 2013, 10 mandats dont 5 rémunérés. René Collin, nouveau ministre wallon de l'Agriculture, est par contre un champion du cumul avec, en 2013, 23 mandats pour 10 rémunérés. Joëlle Milquet, qui vient de reprendre l'enseignement, occupait, en 2013, 6 mandats dont 2 rémunérés. Enfin, André Antoine occupait 5 mandats dont 2 rémunérés et Carlo Di Antonio, 2 mandats rémunérés.

Charles Michel, président du MR, occupait, en 2013, 11 mandats dont 4 rémunérés. Willy Borsus, chef du groupe MR au Parlement wallon, est un champion du genre avec 9 mandats rémunérés sur 17. Didier Reynders occupait, pour sa part, en 2013, 12 mandats dont 4 rémunérés. Daniel Bacquelaine, député fédéral, est assez compétitif avec 8 mandats rémunérés sur 20. Olivier Chastel, quant à lui, occupait, en 2013, 4 mandats rémunérés sur 6.

Chez Ecolo, le coprésident Olivier Deleuze occupait, en 2013, 9 mandats

dont 2 rémunérés. Jean-Marc Nollet, ancien ministre wallon, occupait, en 2013, 4 mandats dont un seul était rémunéré. Christos Doulkeridis était, pour sa part, détenteur de 10 mandats dont un seul rémunéré. Chose étrange, pas de trace de la coprésidente Emily Hoyos dans les listes publiées par le "Moniteur belge".

#### Les cumulards de Flandre

Côté flamand, signalons que Bart De Wever, président de la N-VA, occupait, en 2013, 13 mandats dont 5 rémunérés. On peut donc être Flamand, dénoncer certains maux du sud du pays et être un parfait cumulard. Jan Jambon (N-VA), député fédéral, occupait 21 mandats dont 3 rémunérés.

Le cas d'Herman De Croo (Open VLD) est aussi assez stupéfiant puisqu'en 2013, l'ancien président de la Chambre occupait 31 mandats dont 5 rémunérés.

C'est toujours au sein de certains collèges provinciaux que l'on retrouve les champions du cumul. Prenons comme exemple le député provincial liégeois Paul-Emile Mottard (PS) avec 27 mandats dont 7 rémunérés. Ou encore Georges Pire (MR) avec 28 mandats dont 15 rémunérés. En province de Namur, le député Jean-Marc Van Espen (MR) occupe 18 mandats dont 12 rémunérés, ou Philippe Bultot (MR) avec 10 mandats rémunérés sur 20.

Précisons que le record de cumul de mandats date de 2004 avec 120 mandats détenus par Christian Dumolin (ancien membre du conseil de régence de la Banque nationale).

S. Ta.

# 13

#### MANDATS

Le président de la N-VA, Bart De Wever, occupe 13 mandats dont cinq rémunérés.

## Diallo et Dielis pas assez transparents

**Cumul des mandats Vingt Bruxellois n'ont pas rendu publique leur liste de mandats détenus en 2013.**

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les élus et les hauts fonctionnaires doivent, chaque année, déposer une déclaration de l'ensemble de leurs mandats publics et privés ainsi qu'une déclaration de patrimoine. Si le système existe depuis presque dix ans, une vingtaine de Bruxellois n'ont pas rendu publique leur liste de mandats détenus en 2013.

Parmi les élus figurant sur cette liste noire, deux noms, plus connus, sortent du lot : celui du député régional et échevin d'Ixelles Bea Diallo (PS) et celui de Christophe Dielis (MR), l'échevin anderlechtois en charge de l'Économie et de l'Emploi.

Si le mandataire socialiste n'a pas pu être joint afin qu'il puisse donner des explica-

tions, Christophe Dielis a assuré, lui, qu'il s'agissait d'une erreur administrative commise par son secrétariat. "Je suis revenu de vacances et j'ai reçu ce courrier de la Cour des comptes qui m'informe de la situation. C'est le secrétaire communal qui a déposé le document en retard...", explique l'édile libéral.

Des explications qui semblent irrecevables pour Christophe Van Geluwe, qui gère Cumuleo, le site Internet reprenant la liste des mandats publiés dans le Moniteur belge. "La Cour des comptes renvoyant plusieurs rappels, la notion d'oubli me semble très difficile à justifier", insiste-t-il.

Que risquent les élus en faute ? Finalement pas grand-chose à en croire Christophe Van Geluwe.

"En théorie, deux sanctions existent : la publication du nom du mandataire au Moniteur belge et une amende. Mais d'après ce que je sais, seule une dizaine des 2750 mandataires pris en défaut depuis 2004 ont été poursuivis..."

Julien Thomas